

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 18 JUIN 2013**

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Vice-président
	M.	Pierre	Barbey	BA	Secrétaire
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe	
Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<b><u>Excusé-e-s :</u></b>	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
<b><u>Procès-verbaliste :</u></b>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus  
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. G. Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et au public présent. Il excuse l'absence de Mmes T. Hoyos Bajrami et de S. Schrag et ouvre la séance à 20h35 par ces quelques mots :

*« Monsieur le Maire, Mesdames les adjointes, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, le Grand nombreux public,*

*Il y a un mois, le 14 mai dernier, vous avez eu la liberté de me confier la présidence de cette auguste assemblée, je vous en remercie et accepte de bonne grâce. Votre vote à l'unanimité, pour ne pas dire « stalinien », m'honore et me donne le droit de présider cette belle commune.*

*Me voici arrivé au moment que je redoutais le plus depuis mon élection au bureau du conseil, celui de me tenir debout, ici, devant vous, pour prononcer un discours. Ne sachant pas de quoi parler, tellement d'amalgame dans ma tête, je suis allé jusqu'à en vouloir à mes prédécesseurs depuis: Marc Bohren, Thierry Schmid, Helen Schnewly, Béatrice Guex-Crosier, Daniel Fischer et Tatiana Hoyos Bajrami (que je salue rapidement), qu'aucun n'ait décrété l'abolition de cet exercice fastidieux.*

*Dans la tribune de Genève du lundi 27 mai, j'ai vu un titre accrocheur : « La clé du bonheur suisse est la démocratie directe », une étude d'un spécialiste du bonheur a trouvé et explique, je cite : « Dans les enquêtes d'opinion sur le bonheur, les sondés parlent du travail, de la santé, de la famille, des loisirs ou des amis... les questions publiques sont moins souvent citées, peut-être parce que les gens les considèrent comme un acquis. Or l'analyse des sondages montre que les institutions démocratiques augmentent considérablement le bien-être. C'est logique, les citoyens se sentent écoutés et plus importants ». Il va plus loin en affirmant que « plus les gens participent aux décisions politiques, plus ils sont heureux ». Il n'y a qu'à voir l'ambiance dans cette salle pour s'en convaincre. Chers collègues, vous voulez rayonner de bonheur, ne manquez plus une seule séance de commission ni du municipal sous peine de déprimer. En voilà un argument de poids pour le recrutement des membres pour les groupes en vue des prochaines élections.*

*Dernièrement, un grand journal communal titrait : « Bardonnex à la conquête de Genève » ; si les auteurs de cet article avaient lu cette étude, le titre aurait plutôt été : « Bardonnex à la recherche du Nirvana cantonal ». D'ailleurs, je place ma présidence sous le signe de l'espérance. Vous n'êtes pas sans savoir que cet automne, pas moins de sept Bardonnésiens cherchent à atteindre le zénith en brigant des mandats cantonaux. J'espère vivement que tous y arriveront pour que la commune et surtout son président atteignent le paroxysme du bonheur. Je recommande à tous d'élire et de faire élire nos candidats.*

*Je ne terminerai pas ce petit mot sans une pensée profonde pour mes parents qui m'ont inculqué l'austérité protestante qui me guide dans cette Genève calviniste, un immense Merci à mon adorable épouse et mes magnifiques enfants qui me laissent le temps de faire de la politique.*

*Une fière chandelle au PLR&+, à tous les bardonnésiens, spécialement ceux qui m'ont fait confiance en m'élisant, à vous tous dans cette salle que je côtoie dans l'exercice de mon mandat qui me permet d'apprendre tous les jours.*

*Tout compte fait, finalement, je ne signerai pas non plus l'interdiction du discours d'investiture du Président (de la République de Bardonnex), excusez mon lapsus, je voulais dire Conseil municipal de Bardonnex. Je vous remercie de votre attention et je vous invite maintenant à reprendre le cours de notre ordre du jour. »*

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 14 mai 2013
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions

- VI.       Projet de délibération, résolution, motion :
- VI.1.     *P-D-1310A Proposition relative à la désaffectation de parcelles du domaine public communal de Bardonnex, les Rupières, et échange d'une partie issue du TM N°2/2008, création d'une servitude*
- VI.2.     *P-D-1333 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2013 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée à la reconstruction dans le nord du Mali*
- VI.3.     *P-D-1334 Clotûre de crédits d'engagement*
- VI.4.     *P-D-1335 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2012*
- VI.5.     *P-D-1336 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2012 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)*
- VI.6.     *P-D-1337 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2013 de CHF 30'000.- destiné au renouvellement des poubelles publiques autour du stade, aux arrêts de bus et sur le périmètre de Compesières*
- VII.      Propositions individuelles, questions et divers
- VIII.     Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2013**

Page 248 – Commission environnement en développement durable, **M. D. Fischer** demande la modification suivante : « accepte l'idée que le président organise une visite du centre des Cheneviers ... ».

Page 257 – **M. Ch. Hottelier** indique que l'heure de convocation de la commission sociale et culture du 17 juin 2013 était fixée à 18h30 et non 17h30.

➔ **Aucune autre modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 14 mai 2013 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

## **III   COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Néant.

## **IV    COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES**

### **1.   Pétition – stationnement à Bardonnex**

**M. A. Walder** indique que l'Exécutif a rencontré les tenanciers des Cafés Babel et de la Comète au sujet de la pétition qui lui a été adressée. Il leur a signifié qu'il ne donnerait aucune latitude de parcage aux endroits dangereux de la place De-Brunes. Il s'est engagé à marquer deux ou trois places près de la « petite » fontaine et à installer un panneau indiquant les espaces de stationnement à disposition sur le chemin des Rupières.

D'autre part, des blocs en béton ont été installés près de la grande fontaine afin d'empêcher les contrevenants, ces derniers déplaçant fréquemment les vaubans mis en place pour parquer leur véhicule. Enfin, il a refusé la requête des tenanciers demandant que les agents de la police municipale ne fassent aucun contrôle entre 11h30 et 14h30 et a suggéré qu'ils indiquent à leurs clients où se trouvaient les places de stationnement plutôt que de faire signer une pétition.

## **2. Fouilles archéologiques sur le site de la ferme**

**M. A. Walder** indique que le service cantonal d'archéologie est disposé, s'il en a le temps, à entreprendre des fouilles sur une partie du site de la ferme.

## **3. Nouvelle constitution**

Comme indiqué lors de la dernière séance du Conseil municipal, le courrier relatif à l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> juin, de la nouvelle constitution et des modifications engendrées par cette dernière pour les communes, a été adressé aux membres de l'assemblée. Comme chacune et chacun ont pu le constater, il y a très peu de variations.

## **4. Bâtiment artisanal**

Le bâtiment artisanal, que construira prochainement la commune de Bardonnex, se situe en zone industrielle primaire ; dès lors, il n'y aura pas de contrôle des prix par l'Etat.

## **5. AIMP – Nettoyage de bâtiments communaux**

**Mme B. Guex-Crosier** indique que la procédure AIMP (accord international sur les marchés publics) pour le nettoyage de bâtiment communaux est terminée. L'information aux entreprises n'ayant pas encore été faite, elle ne peut en communiquer le résultat mais le fera dès que possible.

## **6. École de Compesières – Projet citoyen**

**Mme B. Guex-Crosier** indique qu'elle a reçu, en compagnie de MM. A. Walder et C. Crottaz et dans le cadre du projet d'établissement, la classe 7P Harnos de l'école de Compesières. La gestion administrative et politique de la commune leur a été présentée et quelques propositions ont émané des élèves ; soit la rénovation des lignes du terrain de basket et l'installation de filets aux paniers. D'autres projets plus importants ont été évoqués ; ils seront travaillés par l'enseignante en cours d'année scolaire prochaine et présentés en séance de commission, voire du Conseil municipal, selon le projet citoyen choisi.

## **7. Places de jeux**

**M. H. Schneuwly** signale que le mécanisme des chevaux à bascule a été modifié et que ces derniers fonctionnent à nouveau.

## **8. Étude de stationnement**

L'étude de stationnement pour les villages de Croix-de-Rozon, Landecy et Charrot est en bonne progression. Le mandataire a des idées très intéressantes qui pourraient améliorer la qualité de vie dans les village concernés. **Mme H. Schneuwly** présentera plus en détails les plans lors de la prochaine séance de la commission des routes.

## 9. Giratoire de Compesières

**Mme H. Schneuwly et M. B. Boymond** ont rencontré M. Verdan du centre de formation professionnelle nature et environnement de Lullier pour l'élaboration d'un projet d'aménagement du giratoire. Un travail de groupe sera mené au sein de l'école néanmoins les travaux de réalisation seront conduits par une entreprise de paysagisme.

## 9. AIMP – Déchets

L'entreprise Transvoirie SA a été retenue parmi les trois soumissionnaires et le contrat sera prochainement signé pour une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2013. **Mme H. Schneuwly** informe qu'une communication, relative à ce changement de mandataire, sera faite à la population sous forme de flyer.

## V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

### Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski**, indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- rencontré les promoteurs d'un projet de construction à Bardonnex,
- discuté de l'échange de parcelles avec la Tuilerie et s'est déplacé sur le site,
- traité quelques requêtes en autorisation de construire.

### Commission des bâtiments et école :

**Mme M. Devins** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris connaissance des nouvelles directives qui imposent l'obtention d'un CFC pour la conduite d'un bus scolaire,
- pris connaissance que des fouilles archéologiques seraient entreprises dans la première partie des communs et dans la cour de la ferme,
- pris connaissance de la mise en place d'un AIMP pour le nettoyage de certains bâtiments communaux.

### Commission environnement et développement durable :

**M. D. Fischer** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- validé la délibération relative au changement des poubelles pour le stade de Compesières et les arrêts de bus,
- traité du règlement des déchets,
- fait une première répartition des dossiers relatifs à l'aide au développement durable.

### Commission des finances :

En l'absence de Mme T. Hoyos Bajrami, **M. D. Fischer** indique que la commission a :

- traité les comptes 2012 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement (FCBL),
- attribué quelques subventions sportives,
- discuté de l'établissement d'un plan financier en vue des nombreux projets et travaux prévus dans la commune ces prochaines années.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

**M. B. Boymond** indique que lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié le dossier parking des villages de Charrot, Croix-de-Rozon et Landecy,
- discuté du réaménagement du giratoire de Compesières,
- débattu de l'aménagement de la place De-Brunes,
- discuté de l'entretien du préau de l'école.

Commission sociale et culture :

**M. J.-C. Marchand** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- rencontré des représentant de la FAS'e,
- choisi la destination de la course des aînés qui se déroulera le 31 août prochain et qui prendra place dans la région des trois lacs, soit Bienne, Morat et Neuchâtel,
- décidé de modifications pour l'encadrement, par les membres du Conseil municipal, des prestations aux aînés. Dorénavant, la période de distribution des cadeaux de Noël sera possible du 1<sup>er</sup> décembre au 15 janvier environ, le repas des aînés ne sera plus complètement assuré par les membres du Conseil municipal mais par des jeunes qui seront soit volontaires, soit engagés par la mairie et l'accompagnement de la sortie automnale sera à bien plaisir.

## **VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1310A Proposition relative à la désaffectation de parcelles du domaine public communal de Bardonnex, les Rupières, et échange d'une partie issue du TM N°2/2008, création d'une servitude**

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, se référant à l'exposé des motifs, rappelle que cette délibération, qui initialement proposait purement et simplement la vente de l'extrémité du chemin des Rupières, a déjà été à l'ordre du jour du Conseil municipal ; elle avait été renvoyée en commission de l'aménagement pour des compléments d'information et pour discuter de la vente ou de l'échange de cette portion du domaine public communal contre d'autres parcelles.

La délibération proposée ce soir propose la désaffectation partielle de deux parcelles du domaine public ce qui permettra leur vente ou leur échange. Cette opération devra, par le biais d'une loi, être avalisée par le Grand Conseil.

Est attaché à ce projet de délibération le maintien d'un chemin piétonnier qui permettrait de lier le vallon de l'Arande et le chemin des Epinglis. Lors d'un déplacement sur place, la commission a pu constater qu'à l'entrée du site de la Tuilerie, il était possible de créer, sur la gauche, un chemin piétonnier qui rejoindrait ledit vallon ; M. A. Walder précise que l'établissement d'une servitude de passage a déjà été évoqué avec la direction de la Tuilerie. Une liaison avec le chemin des Epinglis serait intéressante et possible si le cheminement empruntait un terrain agricole plutôt que le remblai de tuiles sur la propriété de la Tuilerie. Pour ce faire, il faudrait inscrire dans le plan directeur des chemins piétonniers, actuellement à l'étude, cette possibilité de desserte ce qui permettra une discussion ultérieure facilitée avec le propriétaire de la parcelle concernée.

Si le projet de chemin piétonnier permettant de rejoindre le chemin des Epinglis est inscrit dans le plan directeur actuellement à l'étude, **M. Ch. Hottelier** demande s'il sera du ressort de la commune d'aller discuter avec le propriétaire.

Du moment où le plan directeur des chemins piétonniers sera adopté, **M. A. Walder** indique qu'il fera force de loi et qu'il sera plus facile de négocier le passage pour la commune, le Canton, quant à lui, n'entrera pas en matière pour un chemin local.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1310A.**

D-1310A Proposition relative à la désaffectation de parcelles du domaine public communal de Bardonnex, les Rupières, et échange d'une partie issue du TM N°2/2008, création d'une servitude

Considérant,

- les aménagements issus de la construction de la douane de Bardonnex,
- que dans le cadre de ces aménagements, le chemin des Rupières ne relie plus la France et finit en cul-de-sac,
- les négociations menées depuis quelques années entre la commune de Bardonnex et la société AGRAMAT Bardonnex SA en vue de l'échange ou la vente par la commune de Bardonnex à AGRAMAT Bardonnex SA d'une partie du chemin des Rupières, parcelle N° dp14335 de 3'507 m2, ainsi que la parcelle N° dp4336 de 544 m2,
- les raisons liées à cet échange, soit le besoin de sécuriser le périmètre d'exploitation du site de la Tuilerie et Briqueterie,
- le tableau de mutation N° 2/2008, établi par HKDgéomatique, ingénieur géomètre officiel, le 13 août 2012, prévoyant la division de la parcelle N° dp14335 en 2 parcelles, soit N° dp14335A de 2'342 m2 et N° dp14335B de 1'165 m2, feuille 23-24 de la commune de Bardonnex. La parcelle N° dp14335B restera propriété de la commune de Bardonnex alors que la parcelle N° dp14335A sera échangée à AGRAMAT Bardonnex SA contre une ou plusieurs parcelles,
- ce même tableau de mutation prévoyant l'échange de la parcelle N° dp4336 de 544 m2 de la commune de Bardonnex à AGRAMAT Bardonnex SA,
- la proposition d'échange discutée déjà en 2000, soit 1 mètre carré de domaine public contre quatre mètres carrés de zone agricole,
- cette échange des deux parcelles citées, soit dp14335 et dp4336, contre les parcelles agricoles N°13495 de 1'870 mètres carrés, N°13566 de 2'836 mètres carrés, N°1840 de 3'131 mètres carrés et N°1841 de 3'370 mètres carrés, soit un total de 11'207 mètres carrés,
- la décision de la commission d'aménagement du 30 mai 2013 en faveur d'un échange plutôt qu'une vente,
- l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 11 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De demander au Conseil d'État d'accepter la désaffectation de deux parcelles du domaine public, la parcelle portant le N°dp4336 de 544 m2 (nouveau N°4664) ainsi que partiellement celle portant le N°dp14335 de 3'507 m2 (N°14335A, nouveau N°4665), feuille 23-24 de Bardonnex, telle que figurant au tableau de mutation N° 2/2008, établi par HKDgéomatique, ingénieur géomètre officiel, le 13 août 2012.

2. *D'accepter l'échange de ces parcelles visées sous chiffre 1 à AGRAMAT Bardonnex SA contre les quatre parcelles agricoles N°13495, 13566, 1840 et 1841, totalisant 11'207 m2.*
3. *De demander au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) de présenter au Grand Conseil un projet de loi ad hoc.*
4. *De faire inscrire au profit de la commune de Bardonnex une servitude de passage à talons sur la parcelle N°4329 sise en zone industrielle (en bordure est) dans le but de réaliser, à terme quand les conditions de l'exploitation le permettront, un chemin piétonnier en prolongement du chemin des Rupières.*
5. *De partager en parts égales les frais relatifs aux droits d'enregistrement et aux émoluments dus au Registre Foncier pour l'ensemble de ces actes.*
6. *De charger le Maire de signer les actes notariés y relatif.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.**

**2. P-D-1333 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2013 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée à la reconstruction dans le nord du Mali**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui indique que l'Exécutif, sollicité par la Croix-Rouge pour une aide d'urgence au Mali et ne bénéficiant pas d'une ligne budgétaire spécifique, propose ce soir un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 10'000.- pour répondre à cette demande.

**M. D. Fischer** remercie l'Exécutif d'avoir initialement indiqué la somme qui est généralement attribuée à une aide d'urgence.

**M. O. Sauty** propose le renvoi en commission de ce projet de délibération afin qu'il soit intégré aux attributions à l'aide au développement durable. Si tel est le cas, le groupe MCG soutiendra le montant demandé, par contre il s'abstiendra si l'aide d'urgence est maintenue.

Dans la mesure où la demande est liée à une reconstruction qui s'inscrit sur une certaine durée, **M. J.-C. Marchand**, au nom du groupe PLR+, propose également qu'elle soit intégrée à l'aide au développement durable attribuée par la commission.

Selon **M. N. Dewaele**, il s'agit d'une demande d'aide d'urgence qui ne s'inscrit pas dans le développement durable. Ni la commission sociale, ni la CEDD, ne pourraient la traiter, il s'oppose donc au renvoi en commission.

**M. P. Barbey** rappelle qu'il y a eu la guerre au Mali et qu'il s'agit véritablement d'une aide d'urgence puisque, comme indiqué dans le courrier de la Croix-Rouge suisse, il s'agit de restaurer l'accès aux soins et à l'eau. De l'avis de Bardonnex Alternative, il faut entrer en matière et voter sur le siège.



**M. A. Walder** se demande si les membres du Conseil municipal ont lu le courrier car, il cite, « *L'objectif premier est de remettre en service la station de pompage centrale et de réparer dix pompes solaires et à chaleur dans les villages reculés* ». Il propose de garder en tête que des soutiens pour des projets de développement durable seront probablement nécessaires au Mali mais, dans le cas présent, il s'agit bel et bien d'un appel d'urgence.

Pour l'avenir, **Mme M. Barrillier** demande s'il était envisageable de réserver une part du pour-cent du budget communal dédié à l'aide au développement pour ces cas d'urgence. La notion d'humanitaire mériterait d'être rediscutée ; l'urgence vient-elle toujours en plus ou pourrait-elle être déjà intégrée ?

L'inscription d'une ligne spécifique au budget éviterait l'ouverture de crédits supplémentaires de fonctionnement. Cependant, une fois celui-ci voté, **M. A. Walder** précise que l'Exécutif ne donnera pas forcément le détail de son utilisation en cours d'exercice.

Il s'agit d'une procédure d'urgence donc d'une mesure d'exception, une aide ponctuelle pour un problème ponctuel. Selon **M. N. Dewaele**, il est difficile d'intégrer cette notion de ponctualité dans un budget.

Il est discuté d'une demande récurrente du PLR, soit de déduire de la ligne de budget dédiée à l'aide au développement durable toutes les sommes attribuées à l'aide d'urgence. En fin d'exercice, la commission distribue le reliquat en faveur de projets de son choix. **M. A. Walder** pense que l'adoption d'une telle procédure doit être prise au sein de la commission de l'environnement et du développement durable.

S'il devait être su que la commune de Bardonnex accueille et répond favorablement aux requêtes d'aide d'urgence, **Mme H. Schneuwly** indique que l'Exécutif aurait très certainement, à l'avenir, un grand nombre de demandes à formuler. Elle pense également qu'il est difficile de remédier à toutes les misère du monde. Elle ajoute que certains projets rattachés au développement durable revêtent également un caractère urgent qui n'est pas toujours spécifiquement formulé et que l'aide que la commune de Bardonnex peut apporter est généralement profitable.

Par sa proposition, **Mme M. Barrillier** pensait à une petite fourchette financière qui serait plafonnée car il est possible, même si le terme est un peu fort, d'avoir de la rigueur dans l'humanitaire.

Depuis deux ans qu'il siège au sein du Conseil municipal, **M. N. Dewaele** n'a pas le souvenir d'avoir traité de nombreuses demandes d'aides d'urgence. Il ne pense pas que l'on peut en déduire que la commune de Bardonnex a la main large et qu'elle donne à tout le monde.

En terme de politique internationale, il faut se rendre compte, selon **M. P. Barbey**, que les organismes occidentaux qui contribuent à améliorer le sort de ces populations touchées par une guerre ou autre, contribuent également à mettre des remparts contre l'islamisme rampant de ces régions. Si la Croix-Rouge suisse ou un autre organisme ne pouvait plus financer ces aides humanitaires ou d'urgence, d'autres s'en chargeraient avec de nouveaux dangers pour l'occident également.

**M. D. Fischer** rappelle que le développement durable, comme son nom l'indique, implique une certaine continuité car il s'agit généralement de projets qui consistent à améliorer la condition des pays en voie de développement. Aujourd'hui, il s'agit d'une aide d'urgence donc d'un financement exceptionnel. De plus, en qualité de président de la commission de l'environnement et du développement durable, il s'oppose à ce que le budget alloué au développement durable soit attribué à l'aide d'urgence.

Sauf erreur, l'aide demandée concerne la reconstruction du nord du Mali; étant donné qu'il n'y a plus rien, tout s'inscrit dans le durable. Ce que **M. O. Sauty** demande par un renvoi en commission, c'est une étude des différentes possibilités offertes d'inscrire un projet durable pour aider le Mali à se développer. Si la commission a besoin de cinq séances pour élaborer ledit projet, l'urgence est dépassée, mais si l'unanimité se dégage rapidement au sein de la commission, le projet peut rapidement revenir devant le Conseil municipal et le financement libéré.

➔ **Le président soumet au vote le renvoi en commission qui est refusé par 9 voix contre, 2 voix pour, 3 abstentions.**

➔ **Le président soumet ensuite au vote l'approbation du projet de délibération 1333.**

*D-1333 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2013 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée à la reconstruction dans le nord du Mali*

*Considérant,*

- la situation humanitaire précaire dans le nord du Mali,
- l'appel urgent aux dons pour venir en aide à des populations en détresse dans la zone sinistrée,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2013 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée à la reconstruction dans le nord du Mali.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.367.01.*
3. *De demander à l'Exécutif de choisir le bénéficiaire de cette aide, en l'occurrence la Croix-Rouge suisse*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

**Cette délibération est adoptée par 11 voix pour, 3 abstentions.**

### **3. P-D-1334 Clôture de crédits d'engagement**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que ce projet de délibération s'inscrit dans une procédure habituelle qui prend place chaque année à pareille période. Ceci permet de constater si une économie a été réalisée sur un crédit d'investissement voté ou, a contrario, un dépassement enregistré. Une mise à jour du tableau des investissements est également faite ce qui permet de recalculer les amortissements des objets listés dans la délibération.

Le seul dépassement enregistré concerne la mise en passe des bâtiments communaux ; en effet, des serrures électroniques ainsi qu'un certain nombre de clés supplémentaires ont dû être acquies. De même des transformations ont dû être entreprises sur certaines portes afin que les cylindres puissent être installés. La récente organisation du bâtiment de La Bossenaz a aussi engendré un coût qui n'avait pas été pris en compte lors du vote du crédit.

Globalement, le Conseil municipal doit entériner le dépassement s'élevant à CHF 21'093.40 et prendre acte des économies constatées qui représentent au total CHF 121'981.75.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1334.**

#### P-D-1334 Clôture de crédits d'engagement

Considérant,

- *l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *la délibération du 14 novembre 2007 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 232'000.- pour l'ASSAINISSEMENT DU VILLAGE D'ARARE PAR LA POSE DE CANALISATIONS EAUX CLAIRES ET EAUX USÉES et le montant de la dépense s'élevant à CHF 147'018.80, **il apparaît une économie de CHF 84'981.20**  
Vu le prélèvement sur la taxe d'équipement de CHF 80'000.-  
Vu la subvention cantonale de CHF 46'580.10*
- *la délibération du 12 avril 2011 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 69'000.- pour L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE FERMETURE ÉLECTROMÉCANIQUE DES ACCÈS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX et le montant de la dépense s'élevant à CHF 90'093.40,  
**il apparaît un dépassement de CHF 21'093.40,***
- *la délibération du 31 janvier 2012 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 110'000.- pour LA RÉNOVATION DE LA TERRASSE DU CENTRE COMMUNAL ET DES BALCONS DE L'AUBERGE COMMUNALE et le montant de la dépense s'élevant à CHF 94'503.90,  
**il apparaît une économie de CHF 15'496.10,***
- *la délibération du 31 janvier 2012 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 19'000.- pour LA CRÉATION D'UNE RAMPE POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE AU PAVILLON 1982 « PARASCOLAIRE » et le montant de la dépense s'élevant à CHF 17'008.00,  
**il apparaît une économie de CHF 1'992.00,***

- la délibération du 17 avril 2012 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 165'000.- pour LE REMPLACEMENT D'UN COLLECTEUR D'EAUX PLUVIALES TRAVERSANT LA PLACE DU PONT-DE-LA-FIN et le montant de la dépense s'élevant à CHF 146'002.95,  
**il apparaît une économie de CHF 18'997.05,**
- la délibération du 26 juin 2012 ouvrant un crédit d'investissement au patrimoine financier de CHF 38'000.- pour L'AMÉLIORATION PHONIQUE ET LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES À L'AUBERGE COMMUNALE DE COMPESIÈRES et le montant de la dépense s'élevant à CHF 37'484.60.-,  
**il apparaît une économie de CHF 515.40.**

**L'excédent total des dépenses s'élevant à CHF 21'093.40 et le total des économies réalisées pour un montant de CHF 121'981.75,**

*sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'entériner le dépassement constaté de CHF 21'093.40 pour L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE FERMETURE ÉLECTROMÉCANIQUE DES ACCÈS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
2. D'amortir l'excédent de dépenses selon les modalités fixées pour le crédit initial au moyen d'annuités à inscrire au budget de fonctionnement.
3. De prendre acte des économies constatées de CHF 121'981.75.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.**

**4. P-D-1335 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2012**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui rappelle que les comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement (FCBL) doivent être approuvés par le Conseil municipal, celui-ci étant son autorité de tutelle. Elle parcourt les différents documents remis aux membres de l'assemblée et détaille les travaux conséquents entrepris dans certains immeubles, notamment ceux sis au 109-111 route des Hospitaliers et 11-13-15 chemin d'Archamps. Elle termine en précisant que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes de l'exercice 2012 de la FCBL.

**M. D. Fischer** remercie Mme B. Guex-Crosier et M. A. Walder pour la clarté des explications apportées lors de la présentation du fonctionnement et des comptes 2012 de la FCBL à la commission des finances.

**M. A. Walder** précise que la présentation qui a été faite à la commission des finances répondait à une demande de M. Ch. Hottelier. A cette date, la délibération n'était pas encore préparée ce qui explique qu'aucun préavis de ladite commission ne figure dans les considérants.

**M. Ch. Hottelier** ajoute qu'il a été très intéressant que la FCBL soit globalement présentée à la commission des finances. Il souhaiterait que ceci soit entrepris à chaque début de législature.

En qualité de membre du Conseil de la FCBL, **M. O. Sauty** a demandé s'il pouvait voter l'approbation des comptes de cette dernière ; n'ayant pas reçu de réponse formelle, il s'abstiendra mais encourage ses collègues à voter favorablement.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1335.**

*P-D-1335 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2012*

*Considérant,*

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,*
- *les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,*
- *l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 23 mai 2013,*
- *le rapport de contrôle du 23 mai 2013 délivré par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,*
- *le rapport de gestion 2012 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'approuver les comptes 2012 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :*
  - *le compte de résultats pour un montant de **CHF 1'559'583.60** aux revenus et de **CHF 1'651'873.86** aux charges, l'excédent de charges s'élevant à **CHF 92'290.26.***
  - *le bilan s'élevant à CHF 22'766'058.69 à l'actif et au passif.*
2. *D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2012.*

**Cette délibération est adoptée à par 13 voix pour, 1 abstention.**

5. **P-D-1336 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2012 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui précise que, comme le veulent les statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize », l'Exécutif est tenu de présenter les comptes de ladite Fondation. Pour des raisons de transparence et sans obligation de sa part, l'Exécutif a tenu à présenter également les comptes de l'association EMS « Résidence de Drize ».

Elle rappelle que le but de la Fondation est la construction, l'acquisition et l'exploitation pour le compte des partenaires des pensions ou homes pour les personnes âgées. La Fondation est l'entité à qui appartient le bâtiment, elle ne gère pas du tout les pensionnaires. Tous les documents nécessaires à l'exercice écoulé ayant été remis aux membres de l'assemblée, Mme B. Guex-Crosier parcourt les comptes en expliquant les points les plus essentiels.

Concernant l'association qui, elle, gère le personnel, la gestion courante, les résidents, etc., un rapport de performance, joint aux comptes 2012, détaille ce qui s'est passé dans l'établissement durant l'année 2012. A ce jour, il faut savoir qu'une personne a quitté son domicile bardonnésien pour intégrer l'EMS de Drize et que deux autres pensionnaires ont leur famille sur notre commune. Elle ajoute que 50% des résidents proviennent ou ont de la parenté dans l'une des trois communes partenaires.

L'établissement compte 60 lits et la pension s'élève à CHF 267.- par jour, taxe comprise.

Concernant plus particulièrement les comptes, elle relève que 80% des charges sont liées au personnel et que le résultat de l'exercice s'élève à CHF 155'070.71.

Restant à disposition pour toute question, Mme B. Guex-Crosier recommande l'approbation des comptes de la Fondation et de l'association.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1336.**

*P-D-1336 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2012 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)*

*Considérant,*

- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex,*
- *le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire AUREFI,*
- *l'assemblée générale du 15 avril 2013 au cours de laquelle les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » ont été approuvés à l'unanimité.*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

**a) Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex**

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'483'980.94 de charges et de CHF 1'545'523.75 de revenus, le gain s'élevant à CHF 61'542.81.*
2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 61'542.81.*

3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 25'936'645.80.*
- b) Association EMS « Résidence de Drize »**
4. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de l'association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 8'808'358.06 de charges et de CHF 8'963'428.77 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 155'070.71.*
5. *D'approuver l'augmentation du capital nette de CHF 155'070.71.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'749'115.05.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.**

**6. P-D-1337 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2013 de CHF 30'000.- destiné au renouvellement des poubelles publiques autour du stade, aux arrêts de bus et sur le périmètre de Compesières**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme H. Schneuwly** qui explique que la délibération présentée ce soir vise à compléter le réseau de poubelles existant et de remplacer les modèles arrivés en fin de vie ou dont l'utilisation présente un danger.

Les modèles proposés répondent à plusieurs critères ; soit la solidité, l'esthétisme et la fonctionnalité. En certains endroits, le tri à la source sera introduit, notamment dans le préau de l'école et au stade de football. Si ce système s'avère bien utilisé, il sera installé en d'autres points de la commune.

Enfin, Mme H. Schneuwly indique que le montant du crédit proposé inclut la fourniture et la pose des différents éléments. Elle ajoute qu'un certain nombre de cendriers seront également mis en place. Mme H. Schneuwly remercie l'assemblée pour le bon accueil qu'elle réservera à ce projet de délibération et reste à disposition pour tout complément.

Bien que conscient d'une efficacité relative, **M. Ch. Hottelier** ajoute que la commission tenait à ce qu'un nouveau système de tri sélectif soit installé dans le préau, ce d'autant plus qu'une sensibilisation au tri des déchets est initiée dans les écoles.

**M. G. Sauty** remercie Mme H. Schneuwly pour le travail fourni dans cette réflexion ainsi que les membres de la commission pour les débats nourris, notamment au niveau de la fumée. Il indique que le groupe MCG, satisfait du projet présenté, le soutiendra.

**M. P. Barbey** soutiendra également ce projet qu'il ne peut s'empêcher de mettre en rapport avec le montant accordé à l'aide d'urgence. Sans vouloir faire de morale, il se rappelle, alors qu'il voyageait en Afrique, qu'en bon Suisse il enterrait ses déchets et que tout était presque systématiquement déterré et recyclé par la population locale. Le tri des déchets fait partie de notre standard de vie autant que l'aide d'urgence peut être nécessaire dans certains pays d'Afrique.

L'installation de cendriers au hangar ayant été oubliée, **M. N. Dewaele** se demande si un amendement ne devrait pas être proposé.

**Mme H. Schneuwly** indique que, selon le modèle de cendrier souhaité, cette installation peut être englobée dans la délibération telle que présentée. Si le choix devait se porter sur un modèle plus évolué, il faudrait, soit s'attendre à un dépassement de crédit, soit renvoyer le projet de délibération en commission pour évaluer au plus juste le montant.

**M. O. Sauty** ne soutiendra ni un amendement ni un renvoi en commission mais propose l'installation d'autocollants interdisant la fumée ; ceci sera plus rapide et moins coûteux.

**M. J.-C. Marchand** suggère l'installation de cendriers simples et sobres dont l'installation peut être comprise dans l'enveloppe financière mise à disposition.

**M. N. Dewaele** approuve.

**M. O. Sauty** constate que le PLR+ soutient volontiers sa magistrate quand il s'agit de cendriers mais un peu moins quand il s'agit de donation.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1337.**

*P-D-1337 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2013 de CHF 30'000.- destiné au renouvellement des poubelles publiques autour du stade, aux arrêts de bus et sur le périmètre de Compesières*

*Considérant,*

- *l'infrastructure vieillissante et sous-dimensionnée des poubelles publiques en certains endroits,*
- *l'attention accrue portée au tri sélectif des déchets,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission Environnement et développement durable du 3 juin 2013,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2013 de CHF 30'000.- destiné au renouvellement des poubelles publiques autour du stade, aux arrêts de bus et sur le périmètre de Compesières.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 7200.311.00.*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.**



## **VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

### **1. Agenda**

**M. Ch. Hottelier** demande s'il serait compliqué, pour le secrétariat de la mairie, de compléter toutes les informations liées à l'agenda sur CMNet.

Il est en effet possible de compléter l'agenda sur CMNet ; néanmoins, ceci demandant un certain temps de travail, **M. A. Walder** aimerait tout d'abord s'assurer qu'une majorité de conseillers utilise cette application.

### **2. Place De-Brunes – stationnement**

**M. Ch. Hottelier** s'est récemment rendu dans un restaurant situé dans un petit village de la côte vaudoise. Accolée à la carte, une affichette mentionnant les places de parking à disposition est signée par la municipalité. Sans demander à la mairie d'en faire de même, il pourrait être suggéré aux tenanciers des cafés de la place de proposer ce genre d'information.

**M. N. Dewaele** a remarqué ce soir, au Café Babel, un panneau à l'attention des clients indiquant les lieux de stationnement à disposition. Il tenait également à remercier l'Exécutif d'avoir retiré les vaubans de la place et d'avoir provisoirement installé des plots de béton qui sont très efficaces.

### **3. Auberge de Compesières – chaîne**

**M. Ch. Hottelier** regrette que la chaîne fermant l'accès à la cour ne soit que très rarement mise en place. La terrasse de l'auberge, qui pourrait être si accueillante, est dès lors entourée de voitures et de scooters alors que cet espace ne devrait être utilisé que par les véhicules de personnes à mobilité réduite.

La remarque de M. Ch. Hottelier est très pertinente ; **M. O Sauty** abonde en son sens.

Effectivement, la chaîne devrait être fermée ; **M. D. Fischer** rappelle néanmoins une précédente discussion au sein de la présente assemblée pour l'installation d'un parking deux-roues au centre communal.

**M. A. Walder** rappellera à MM. Impala et Aires de fermer la chaîne. Il relève que les motos et scooters qui se parquent sur l'esplanade pour se mettre à l'abri bloquent fréquemment les sorties de secours du centre communal ce qui n'est pas très heureux. Il ajoute qu'un abri pour deux-roues était en effet en discussion mais qu'au vu des projets futurs sur le site, il n'est plus judicieux d'entreprendre cette réalisation.

### **4. Prestations aux Aînés**

**M. P. Barbey** a pris bonne note des nouvelles dispositions mises en place concernant la participation des membres du Conseil municipal aux activités en faveur des aînés de la commune. Qu'en est-il de la prestation « Autour d'une table » ?

**Mme B. Guex-Crosier** répond que les membres du Conseil municipal n'ont aucune obligation à participer à « Autour d'une table », c'est uniquement selon leur envie.

### **5. Présidence du Conseil municipal**

**M. D. Fischer** félicite M. G. Rana Zolana pour la tenue de sa première séance en qualité de président du Conseil municipal.

## 6. Wi-Fi

**M. D. Fischer** rappelle que le Wi-Fi est instable dans la commanderie et que des mesures devraient être prises pour que ce problème soit corrigé.

**M. A. Walder** indique que la correction de ce problème est en cours.

## 7. Course du Conseil municipal

**M. D. Fischer** annonce que M. G. Rana Zolana et lui-même organiseront la course du Conseil municipal le 14 juin 2014.

**M. B. Boymond** signale que la date fixée est celle retenue par la compagnie des sapeurs-pompiers pour l'organisation d'une démonstration publique à l'attention de la population.

**M. N. Dewaele** remercie sincèrement les organisateurs de l'édition 2013, il a eu énormément de plaisir à participer à cette course. Acclamations de l'assemblée.

## 8. Visite de l'usine des Cheneviers

**M. D. Fischer** confirme que la visite de l'usine des Cheneviers se déroulera le 18 septembre prochain.

## VIII CALENDRIER

Commissions				
	Aménagement	03.09.13	19h00	Salle des commissions
	Bâtiments et école	23.09.13	18h30	Salle des commissions
	EDD	25.06.13	18h30	Salle des commissions
	Finances	02.09.13	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	24.06.13	20h00	Salle des commissions
	Sociale et culture	24.09.13	20h30	Salle des commissions
	Bureau	04.09.13	18h30	Mairie
	Conseil municipal	17.09.13	20h30	Salle des chevaliers
	Sortie des Aînés	31.08.14		
	Course du Conseil municipal	14.06.14,	à discuter.	

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à se retrouver pour le verre de l'amitié et à une agape préparée en famille, il lève la séance à 22h40.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 21 juin 2013/fb